

TRAVELLING

Festival de cinéma de Rennes Métropole – 20 > 27 février 2024

COMPÉTITION DE COURTS MÉTRAGES FRANCOPHONES URBA[CINÉ]

Le festival Travelling est organisé par l'association Clair Obscur. Sa 35^e édition se déroulera du 20 au 27 février 2024. La compétition de courts métrages Urba[Ciné] s'attache à présenter le meilleur de la création francophone contemporaine. En toute cohérence avec la section Urba[Ciné] de **Travelling**, la ville et la *cinégenie* urbaine en constituent le fil conducteur.

Conditions de participation

Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des œuvres francophones de qualité. Cette compétition est ouverte à tout court métrage de fiction ou d'animation, terminé après le 1^{er} janvier 2022.

Le sujet principal du festival étant « la ville », la compétition Urba[Ciné] est ouverte à tous les films ayant trait à ce thème (ville-actrice, ville-décor, ville-sujet...).

Inscription

L'inscription s'effectue avant le 17 novembre 2023 sur www.filmfestplatform.com.

Sélection

Pour les sessions de présélection, les films sont visionnés en ligne à partir de la plateforme Filmfestplatform. Pour une meilleure organisation, veuillez-nous les faire parvenir le plus tôt, à partir du 1^{er} août 2023.

Le comité de sélection est composé des salariés et collaborateurs de Clair Obscur en charge de la programmation artistique.

Films sélectionnés

Le festival enverra les résultats de la sélection mi-décembre 2023 aux sociétés de production qui seront tenues d'en informer les réalisateur.ice.s.

Le/la producteur.rice ou le/la réalisateur.rice devra envoyer dans les plus brefs délais des photos HD du film et du/de la réalisateur.rice (Il est recommandé de le faire lors de l'inscription).

Les films sélectionnés devront être fournis sur format DCP en priorité ou ProRes, par lien de téléchargement ou DCP physique.

Tout.e réalisateur.rice ou producteur.rice ayant inscrit un film sera tenu.e pour responsable de la mise à disposition du film lors du festival en cas de sélection. Le festival se réserve le droit d'annuler la sélection d'un film en cas de non-conformité de format.

Transport et assurances

Les frais de transport des films sélectionnés sont :

- pour l'aller à la charge du participant ;
- pour le retour à la charge du festival.

De plus, le festival prend à sa charge l'assurance tous risques des films qui lui sont confiés. Cette assurance exclut les risques liés à l'usure normale du support.

Palmarès

- Prix Collège au Cinéma : 1525 € au réalisateur, versé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.
- Prix du public Urba[Ciné] : doté par Arwestud Films (location de matériel ou prestation d'étalonnage) d'une valeur de 1750€ pour le réalisateur.

Clair Obscur se réserve le droit de modifier la liste des prix attribués et leur dotation.

Le lauréat s'engage à faire la publicité du prix sur les supports de communication du film.

Les lauréats s'engagent à faire la publicité du prix sur les supports de communication du film (Mise à disposition d'un logo Prix Collège au Cinéma / Travelling ; Prix du Public / Travelling)

Autour du festival

Le festival prend en charge le transport du/de la réalisateur.rice depuis Paris ainsi que l'hébergement et la restauration sur place pendant deux jours (1 nuit).

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits vidéo de moins de 2 minutes de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

Les films primés sont susceptibles d'être diffusés au cours de projections organisées par l'association Clair Obscur.

La demande d'inscription en vue de participer au festival Travelling implique l'acceptation des présentes conditions. Il appartient aux réalisateur.rice.s d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, la direction du festival se réserve le droit d'annuler la manifestation et / ou la compétition.

Clair Obscur

5, rue de Lorraine
35000 Rennes
Tél. : +33 (0)2 23 46 47 08

Responsable artistique : Anne Le Hénaff

anne@clairobcur.info

E-mail : courtmetrage@clairobcur.info

Site-web : www.clairobcur.info